



# Négociation CLASSIFICATION Premier acte !

La première Réunion Paritaire Nationale sur la classification des employés et cadres s'est (enfin !) tenue le 13 novembre à l'Ucanss.

## La CFDT a d'abord rappelé ses principales revendications :

- **Réévaluer les pas de compétence pour l'ensemble des catégories, à partir d'un plancher de 12 points pour le premier pas**, contre 7 actuellement. Le pourcentage minimum de points de compétence octroyés chaque année devra également être revu à la hausse.
- **Rouvrir le bénéfice de l'ancienneté à tous les salariés**, à hauteur de trois points par an, pour une durée à définir par la négociation.
- **Revaloriser la rémunération des cadres, et notamment des premiers niveaux d'encadrement**. Le point d'entrée des cadres dans les grilles de rémunération est notoirement insuffisant.
- **Positionner la grande majorité des emplois sur des niveaux précis de rémunération minimale à la prise de fonction : définir des emplois repères**.
- **Bâtir des parcours professionnels** s'appuyant sur l'accroissement des compétences dans le poste, l'expertise développée, sa pleine maîtrise, ses prolongements.
- **Reconnaitre la formation professionnelle** comme formation qualifiante, donc **partie intégrante de parcours professionnels**.

L'employeur-Ucanss a d'abord indiqué que les **pouvoirs publics** étaient favorables à la **renégociation de l'accord classification**, comprenant bien que le système est à bout de souffle.

La hauteur des moyens financiers devrait être précisée lors de la prochaine RPN le 11 décembre. Reste à voir le montant de ceux-ci...

## L'Ucanss fait part de ses propositions :

- ⇒ Simplifier le système en envisageant la fusion des grilles.
- ⇒ Rééquilibrer le nombre de niveau entre employés et cadres (même nombre de niveaux).
- ⇒ Revaloriser les niveaux d'embauches en particulier pour les cadres pour attirer des experts et des managers.
- ⇒ Redonner des perspectives pour les employés en terme de progression professionnelle (revalorisation des pas de compétences).
- ⇒ Augmenter les plages d'évolution salariale pour tenir des comptes des allongements de carrières.

### Point positif :

**C'est la première fois que la perspective d'une nouvelle classification semble possible.**

**La CFDT reste vigilante :  
La CFDT attend la concrétisation  
des propositions annoncées.**

LA CFDT EST AUSSI  
FORCE DE PROPOSITIONS.

